



*Lettre électronique n°30 du 6 décembre 2011*

## SOMMAIRE

- L'éditorial
- Les ministres des sports et de la ville, David Douillet et Maurice Leroy
- Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Le nouveau restaurant inter-administratif fonctionne
- Apprentissage et alternance
- Edifices de culte
- Pour ne pas oublier de s'inscrire sur les listes électorales
- Prévention des intoxications au monoxyde de carbone
- Campagne Hivernale : l'Etat augmente ses efforts et ses crédits
- Etat des lieux de l'action de l'ANRU en Seine-Saint-Denis

## **L'éditorial**

### **Editorial**

Depuis quelques mois, les plus hauts représentants de l'Etat ont multiplié leurs appuis à la ville de Sevran, confrontée à des difficultés de toute nature.

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, a notamment effectué de nombreux déplacements dans les quartiers sensibles et entend s'y rendre encore afin de mesurer les progrès de la lutte contre la délinquance.

Le préfet,  
Christian LAMBERT

Lire la suite

Il avait, en effet, lui même initié un plan spécifique d'intervention des services de sécurité, dont le préfet coordonne la mise en œuvre au quotidien. Un de ses volets s'est, d'ailleurs, traduit par la signature, le 15 novembre, du contrat local de sécurité de Sevran (pour la période 2010/2013). L'accent a été mis sur :

- le renforcement des liens ville/justice/police/population
- la prévention par l'information, l'éducation, la culture, le sport et l'aménagement urbain
- l'amélioration du cadre de vie

Le 27 octobre dernier, c'était Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la vie associative, qui, après avoir rencontré et échangé avec les jeunes sevransais, installait solennellement en préfecture, la 3<sup>è</sup> cellule « Jeunes – Quartiers – Entreprises » de France. La création de cette instance, animée par la mission locale, s'explique par un chômage de masse

des jeunes dans la commune, qu'il s'agit de faire reculer en apportant de nouvelles réponses. Pour cela il faut :

- mobiliser à nouveau tous les partenaires, dont les entreprises nationales et les acteurs de la société civile, qui interviennent dans l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle
- et relancer les dispositifs existants (service civique, contrats aidés, mesures de prévention de la délinquance, opérations favorisant l'intégration et l'éducation...) avec le soutien de l'Etat aux actions des collectivités territoriales et de la commune.

Il ne faut pas oublier non plus les multiples retombées dont bénéficiera, peu à peu, Sevrans, dans le cadre du grand Paris et de la mise en place des infrastructures, notamment en matière de transport.

### **Les ministres des Sports et de la Ville, David Douillet et Maurice Leroy en visite**

Lors de leur visite à Drancy, les ministres ont confirmé que l'Etat va débloquer 15 millions d'euros pour financer en partie le rattrapage des inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs.

[Lire la suite](#)

La politique de la ville et le Grand Paris était particulièrement à l'honneur, le 28 novembre avec la visite de deux ministres.

A Drancy d'abord où le ministre des sports David Douillet a présenté son plan de rattrapage des équipements sportifs pour la Seine-Saint Denis, qui est le département le moins bien loti dans ce domaine – S'inscrivant dans le cadre du développement du Grand Paris, ce plan ambitieux, pluri-annuel (jusqu'en 2015) , bénéficiera d'une enveloppe globale de 15 millions d'euros, mobilisés par les ministères de la ville et des sports. Cette opération qui associe les collectivités territoriales, et donc financée à hauteur de 30 % par des crédits d'Etat, concerne 75 chantiers menés sur 34 communes. Trois types de travaux seront déclinés :

- le revêtement en pelouse synthétique de 30 stades (soit une augmentation de 60% du nombre de terrains synthétique existants).
- la couverture, en 22 opérations différentes, de 40 courts de tennis.
- la rénovation de 23 gymnases.

Avec la mise à disposition des ces nouvelles installations, il s'agit d'encourager et d'offrir aux administrés et particulièrement aux femmes et aux jeunes des quartiers prioritaires des possibilités de pratiquer le sport dans des conditions de confort et de sécurité optimum.

A Epinay-sur-Seine ensuite, où le ministre de la Ville est venu s'enquérir des avancées de la rénovation urbaine auprès des élus et des différents partenaires du public, du privé ou du secteur associatif. Il a rappelé que la Seine-Saint-Denis drainait 13% de la totalité des crédits du Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU) et qualifié d'exemplaire le projet d'Epinay qui transformera la ville en profondeur. Quatre quartiers sont concernés (soit les 2/3 de la population) et parmi les équipements déjà réalisés ou en cours de réalisation, on compte :

- 187 logements étudiants et une résidence pour jeunes travailleurs (220 studentes)
- une résidence de 45 logements d'hébergement pour personnes âgées
- + de 450 logements sociaux locatifs neufs
- près de 700 logements locatifs réhabilités

- une médiathèque, des écoles, deux centres sociaux-culturels
- un parc urbain (quartier d'Orgemont) de 23000 m<sup>2</sup> et un jardin public
- plusieurs voies nouvelles et des rues pour désenclaver le centre-ville

Au delà de ces livraisons, des nouvelles infrastructures comme le centre commercial « l'Ilo » (>30 000m<sup>2</sup>), le tramway Y (=> Porte de Paris) ou la future liaison ferrée dite tangentielle Nord auront une portée régionale. Mais le ministre s'est surtout félicité de ce que ce programme avait rapproché l'urbain de l'humain. En effet, les clauses d'insertion par le travail, conclues avec les entreprises intervenantes, et l'action de « Pôle Emploi » ont été particulièrement efficaces puisqu'ils ont déjà permis le recrutement de plus de 160 demandeurs d'emploi spinassiens, sur les différents chantiers de leur ville.

### **Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes**

Depuis le 14 septembre 2011, désormais toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, pourra composer le 114. Ce nouveau numéro d'urgence national unique et gratuit est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Il est accessible dans un premier temps exclusivement par FAX ou SMS. Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques

Consultez le dépliant.

[Lien vers](#)

### **Le nouveau restaurant inter-administratif fonctionne**

Après 2 années de travaux le nouveau restaurant inter-administratif a ouvert ses portes lundi 21 novembre 2011. De nouvelles formules sont offertes aux adhérents, pour la plupart, fonctionnaires des différents services de l'Etat.

D'architecture moderne, ce bâtiment basse consommation est doté de vastes volumes et d'une belle luminosité. Les baies vitrées s'ouvrent sur les espaces verts du parc de la Bergère.

Il a été conçu pour servir jusqu'à 2000 repas par jour et est ainsi l'un des plus grand restaurant administratif de France.

### **Apprentissage et alternance**

Un premier volet d'une campagne de communication sur l'apprentissage a été réalisée au mois d'avril, à l'attention des jeunes de 14 à 25 ans et de leurs parents.

Du 29 septembre au 7 novembre, un second volet de cette campagne a permis de faire connaître la mesure gouvernementale de compensation totale des charges patronales aux entreprises qui recrutent un jeune en alternance supplémentaire.

Par ailleurs, les ministres N. KOSCIUSKO-MORIZET, F. BAROIN, X. BERTRAND, N. MORANO, et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement, annoncent trois nouvelles décisions du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) concernant les formations en alternance et l'hébergement des apprentis.

## **Edifices de culte**

La circulaire du 29 juillet 2011, remplace celle du 25 mai 2009 sur les édifices de cultes. En effet, depuis la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, la question de l'immobilier cultuel a pris une place importante dans le droit des religions.

Il ne peut y avoir de liberté d'exercice de sa foi, s'il n'y a pas libre disposition de locaux adaptés aux célébrations publiques d'un culte.

A la mi-novembre, a été inauguré à Bobigny le nouveau temple sikh. Il existe 5 temples sikh en France, tous sont installés en Seine-Saint-Denis. De nombreux autres lieux de cultes fonctionnent régulièrement dans le département, dans le respect de la République.

En savoir plus : circulaire du 29 juillet 2011

## **Pour ne pas oublier de s'inscrire sur les listes électorales**

Comme chaque année d'élections, le ministère de l'Intérieur, le CIDEM (association "Civisme et démocratie") et l'association des maires de France co-organisent une campagne d'information en faveur de l'inscription sur les listes électorales.

(Lien vers brochure)

## **Adm'innov**

La direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) met en place le site participatif [adminnov.modernisation.gouv.fr](http://adminnov.modernisation.gouv.fr) destiné à l'ensemble des agents publics.

Tous les agents ont été invités à déposer leurs idées jusqu'au 30 novembre 2011, pour améliorer le service aux particuliers, aux entreprises, aux associations ainsi que les relations entre Etat et collectivités. A l'issue de cette campagne, les meilleures propositions seront valorisées et pourront intégrer le programme « 100 simplifications » mené par la DGME.

## **Prévention des intoxications au monoxyde de carbone**

La vigilance est de nouveau appelée pour éviter toute intoxication au monoxyde de carbone.

**En savoir plus**

(Lien avec notre communiqué de presse)

## **Campagne Hivernale : l'Etat augmente ses efforts et ses crédits**

A l'approche de l'hiver, l'Etat est en ordre de marche en Ile-de-France et renforce les capacités d'hébergement pendant la période de froid. -En Seine-Saint-Denis

**Le communiqué de presse**  
(de la pref d'IDF=lien)

## Plan hivernal

Le 2 novembre, le préfet a organisé une réunion plénière afin de traiter de toutes les problématiques liées à la période hivernale et notamment de l'hébergement des sans-abri et de la préparation aux épisodes neigeux.

Sur le premier point, la DRIHL (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) gère les places d'hébergement et les fait mettre à disposition selon le niveau du plan d'urgence hivernale (divisé en 3 niveaux). Le préfet, avec le bureau de la sécurité civile, réévalue en fonction des indications météorologiques ce niveau. Cette décision est prise en coordination avec les autres départements de la petite couronne.

Le plan neige et verglas est, quant à lui, un plan zonal. Cependant chaque collectivité a un plan de viabilité hivernale (détermination des axes à saler en priorité, moyens à mobiliser, etc). Il leur a été rappelé la nécessité de constituer des stocks de sel suffisamment important afin de pouvoir être opérationnel pendant toute la période. Une attention particulière doit être portée aux points sensibles routiers (entrée des dépôts de bus, des hôpitaux, etc..). compte tenu de l'expérience de l'an dernier, les communes sur lesquels se trouvent des zones de circulation particulièrement dense, seront tenues de mettre en place un hébergement d'urgence pour les éventuels naufragés de la route.

Ces communes font l'objet d'une alerte spécifique au moment de l'émission d'un bulletin météo orange. L'information de l'ouverture de tels centres pourrait être passée par radio-france et par les PMV (panneaux à message variable).

Si ce plan est géré au niveau zonal, une fois encore il se fait en coordination avec les services préfectoraux. Ainsi, si un arrêté global de circulation des poids lourds est pris, il est possible et pour diverses raisons, d'y apporter, ponctuellement, des dérogations

Bien entendu, en cas d'alerte orange les services préfectoraux seront placés en veille opérationnelle.

## **Etat des lieux de l'action de l'ANRU en Seine-Saint-Denis**

La Seine-Saint-Denis est le premier département de France concerné par le Plan National de Rénovation Urbaine. Ses projets de rénovation urbaine représentent 1,45 milliard d'euros de subventions accordées par l'ANRU pour 12 milliards à l'échelle nationale, soit un peu plus de 12%, destinés à des interventions sur les logements (démolitions, constructions et réhabilitations), les équipements (écoles, commerces) et l'aménagement sur la période 2004-2013.

En savoir plus

Etat des lieux de l'action de l'ANRU en Seine-Saint-Denis :

Le département de la Seine-Saint-Denis compte 36 zones urbaines sensibles (ZUS) et 24 secteurs relevant d'une dérogation au titre de l'article 6 de la loi de programmation du 1er août 2003 relative à la rénovation urbaine. Au total, ce sont 65 quartiers du département qui sont éligibles aux aides de l'ANRU, dont 22 correspondent à des priorités nationales, 26 à des priorités régionales (quartiers supplémentaires) et 17 à des opérations isolées (priorité départementale). Sur les 48 quartiers de priorité nationale ou régionale, 29 conventions ont d'ores et déjà été signées avec l'ANRU, concernant 22 communes et 43 quartiers, et une dernière doit l'être avant la fin de l'année pour deux quartiers de Noisy-le-Grand. Un quartier de priorité nationale (Bobigny – Cité de l'Abreuvoir) et deux de priorité régionale resteront donc non conventionnés à l'issue de la première phase du programme national de rénovation urbaine (PNRU). Sur les 17 quartiers de priorité départementale, 7 protocoles locaux couvrant 8 quartiers ont été signés et un dernier doit l'être avant la fin de l'année à Montreuil (La Noue).

Le volume de travaux estimé pour les projets conventionnés représente près de 4,8 milliards d'euros. En ce qui concerne plus spécifiquement le logement social, les projets contractualisés représentent les volumes d'opérations suivants (en nombre de logements) sont :

- en réhabilitations : 31 211 logements
- en résidentialisations : 35 066 logements
- en démolitions : 9 692 logements
- en constructions neuves : 3 193 PLUS, 7 823 PLUS CD et 1 173 PLAI

Au 1er juillet 2011, on compte 4 483 logements démolis (soit 46,3 % du programme de démolition) et 4 007 logements construits (soit 32,9% du programme de construction). Sur toutes les opérations (logements, équipements, aménagements), 967,5 millions d'euros ont été engagés au 1er octobre 2011 (soit 66,1 % du total) et 454,9 millions d'euros ont été payés.

Perspectives de l'ANRU :

Le PNRU est incontestablement un succès en Seine-Saint-Denis. Il a permis un apport massif et volontariste de crédits publics sur une courte période, apparaissant ainsi crédible aux yeux des collectivités et bailleurs sociaux, et favorisant par effet de levier des investissements très importants des porteurs de projets et partenaires. Il en a résulté des transformations rapidement visibles par les habitants : requalification massive du parc locatif social, désenclavement, amélioration de l'offre en équipements et en définitive amélioration du cadre de vie et de l'image des quartiers.

Si le PNRU a incontestablement d'ores et déjà atteint un certain nombre de ses objectifs, il n'en est pas de même pour d'autres, soit qu'il soit trop tôt pour procéder à une évaluation, soit qu'il soit déjà acquis qu'ils ne seront pas réalisés dans le cadre des conventions actuelles. L'enjeu crucial de la mixité sociale peut ainsi être questionné. Les emprises libérées par la démolition de logements sociaux et censées accueillir les programmes de diversification de l'offre (promotion privée, accession sociale) ne sont pas encore commercialisées et leur viabilité et attrait sont largement discutés. De plus, il n'existe pas de bilan permettant de jauger le renouvellement des populations dans les quartiers qui était une ambition forte du programme, soutenue notamment par l'exigence de reconstitution des logements démolis hors site ; beaucoup d'élus constatent au contraire que les populations sont restées sur place. En outre, il est généralement partagé que le PNRU a délaissé les aspects économiques (seulement pris en compte dans les clauses d'insertion) et sociaux des quartiers (ces derniers étant traités

dans le cadre des CUCS) au profit de l'intervention lourde sur le bâti. Enfin, le PNRU a été conçu à l'échelle des quartiers et n'a donc pas traité les enjeux d'agglomérations mis en lumière par les réflexions sur le Grand Paris.

Le succès du premier PNRU et les insuffisances constatées conduisent à préconiser une seconde phase qui conserverait le caractère massif de l'intervention tout en diversifiant les actions. Il s'agirait ainsi de :

- traiter les quartiers d'habitat social connaissant de graves dysfonctionnements urbains et sociaux et qui ne l'ont pas été au cours de la première phase ou partiellement ;
- favoriser la mobilité résidentielle ;
- faire en sorte que le tissu économique local bénéficie des investissements consentis ;
- accorder au fonctionnement et à la dynamique sociaux des quartiers une place centrale ;
- élargir les interventions à l'habitat privé dégradé qui joue le rôle de parc social de fait, en particulier pour les grandes copropriétés en déshérence du département qui constituent un enjeu technique et social sur lequel l'action publique a jusqu'ici été insuffisante (ex. : la copropriété du Chêne Pointu à Clichy) ;
- articuler la rénovation urbaine avec les contrats de développement territoriaux mis en oeuvre dans le cadre du Grand Paris, et notamment le réseau de transport afférent.

Les défis du département en matière de rénovation urbaine participent à une amélioration de la qualité de vie des habitants et à la lutte contre toutes les formes d'insécurité.